

NOTE DE CADRAGE

ATELIER DE SENSIBILISATION SUR L'INTEGRATION DE LA MIGRATION DE TRAVAIL DANS LES POLITIQUES NATIONALES

Les 24, 25 et 26 mars 2021, à Tunis

I. Eléments de contexte :

Le thème de la migration du travail se trouve au confluent de différentes stratégies nationales, en cours de validation ou d'élaboration, qui ont été initiées selon des horizons temporels différents mais qui nécessitent aujourd'hui un travail de synthèse pour cristalliser une mise en œuvre coordonnée.

Les axes du projet de la Stratégie Nationale de la Migration (SNM), en cours d'élaboration, consacrent une place importante aux travailleurs migrants et ce, sous un double prisme :

- celui du rôle de ces acteurs dans le développement économique du pays,
- et celui de la protection de leurs droits et la défense de leurs intérêts.

Le caractère extensif de ce document, consacré à la gestion des migrations dans leur globalité, couvre différents aspects qui ne sont pas directement liés à la migration de travail.

La Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE) réserve aussi une place non négligeable à la thématique des migrations abordée tant sous sa dimension régulatrice du déséquilibre entre offre et demande d'emploi, qu'en terme de disponibilité d'un capital humain, qui répond à la fois aux besoins de l'économie tunisienne mais aussi qui soit employable à l'échelle internationale. Dans l'esprit des axes de la SNE, cette fonction de nature économique ne doit pas se réaliser au détriment des aspects sociaux et juridiques inhérents à la promotion d'un emploi décent.

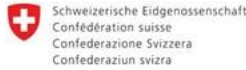
En tant que partie intégrante de la SNE, la Stratégie Nationale de l'Emploi à l'International et de protection des droits des travailleurs migrants (SNEI) prône une vision plus spécialisée de cette question de la migration du travail. Imprégnés des fondements des deux premiers documents, les soubassements de la SNEI cristallisent l'intérêt des pouvoirs publics sur les défis et enjeux multidimensionnels qui se posent au pays en matière de placement de ses ressortissants à l'international, ainsi que celui de l'accueil de travailleurs migrants sur ses territoires. Dans le respect de l'esprit de la nouvelle Constitution Tunisienne de 2014 et des normes internationales, la SNEI plaide pour une approche multi acteurs et pluri secteurs où la question de la gouvernance se positionne comme pierre angulaire de tout un édifice complémentaire.

L'atelier de restitution organisé le 09 février 2021 a permis de présenter les axes de la SNEI ci-après :

- Axe 1 : Une gouvernance efficace du marché du travail à l'international
- Axe 2 : Un système d'information et de veille intégrant les impératifs évolutifs du marché du travail national et international, ainsi que ceux d'une coopération internationale, permettant une gestion optimale de l'emploi à l'international
- Axe 3 : Un système de formation structurant un capital humain, adapté aux besoins du marché du travail international et aux différentes phases du processus migratoire
- Axe 4 : Un système d'intermédiation et de placement à l'international efficace
- Axe 5 : Une SNEI au service du développement économique et social du pays



Ce programme est financé par
l'Union européenne



Si ces trois stratégies nationales consacrent une mise en cohérence et une intégration de la thématique des migrations de travail relativement récente, il n'en est pas encore de même pour de nombreuses autres politiques publiques. Dans d'autres secteurs, comme la formation professionnelle et l'éducation, la protection sociale, ou encore la gouvernance locale (dans le cadre de la décentralisation des services publics), la dimension migratoire n'est que peu élaborée. Une meilleure coordination institutionnelle, une mise en cohérence des textes stratégiques de référence, une harmonisation et une actualisation législatives, et l'apport de données fiables et de qualité permettraient de renforcer considérablement leur manière d'aborder les migrations de travail. Autant de thématiques qui impliqueraient que soit mené un travail d'information, de concertation et d'élaboration partagée de perspectives de coordination et d'implémentation de ces différentes stratégies.

Par ailleurs, et en dehors de leurs différents points d'intersection, ces stratégies partagent également un point commun : celui de l'appui apporté par les partenaires internationaux de la Tunisie dans leur élaboration et leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, le programme « Pour une approche globale de la gouvernance des migrations de main-d'œuvre et de la mobilité des travailleurs en Afrique du Nord : THAMM », financé par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne, dans le cadre de son premier objectif spécifique (OS1), mis en œuvre par l'Organisation internationale de Travail (OIT) et l'Organisation internationale des Migrations (OIM) et le projet « Faire de la Migration un Levier de Développement Durable », financé par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse, se proposent d'appuyer la Direction Générale du Placement à l'étranger et de la Main-d'œuvre Etrangère pour mener une série d'ateliers de sensibilisation sur l'approche, les mécanismes et les moyens permettant l'intégration de la dimension migration de travail dans les autres politiques et programmes nationaux en lien direct ou indirect avec cette thématique et visant l'opérationnalisation des axes de la SNEI.

II. Objectifs Généraux des ateliers :

Les objectifs assignés à cette série de rencontres visent à :

- Présenter les articulations de la Stratégie de l'emploi à l'international et de protection des droits des travailleurs migrants (SNEI) avec la SNE et la SNM comme exemple de mise en cohérence ;
- Echanger sur les bonnes pratiques et les leçons tirées en matière de coordination interinstitutionnelle pour le développement des politiques transversales de protection des droits des travailleurs et notamment les travailleurs migrants ;
- Lancer une réflexion autour des différentes approches, méthodologies et outils pouvant appuyer l'intégration de la dimension migration de travail dans d'autres secteurs de politiques publiques sur le plan national ;
- Développer une feuille de route sur les axes prioritaires d'intervention en matière d'intégration et de mise en cohérence de la dimension migration de travail dans les principales politiques et stratégies nationales existantes, en cours de validation ou d'élaboration.

III. Public cible

Cet événement est destiné à réunir une pléiade de personnes représentant des institutions publiques, des organismes non-gouvernementaux, des partenaires sociaux et des représentants des organisations internationales en leur qualité de partenaires institutionnels des établissements nationaux. Les fiches thématiques de chaque atelier spécifient le nombre et les types des participants.

IV. Méthodologie et approche d'animation :

La vocation sensibilisatrice de cet événement renvoie au recours à deux techniques d'animation:

- Des exposés synthétiques sont programmés à l'entame de chaque atelier. Inscrits dans une logique de complémentarité, les présentations préliminaires visent à établir le cadre général des réflexions à mener au sein des travaux de groupe. Le consultant principal chargé de la coordination générale de cet événement fournira une lecture synthétique des enjeux et défis qui se posent aujourd'hui à la Tunisie dans sa manière d'aborder la migration du travail dans chaque domaine ou champ en lien avec la mise en œuvre de la SNEI. Un expert affinera ensuite cette analyse en spécifiant les implications et les déclinaisons de ces enjeux au niveau institutionnel, réglementaire, procédural,... Un représentant d'un organisme international clôturera cette série d'interventions préliminaires en traduisant, selon une approche comparative, les enseignements tirés d'autres expériences permettant de soutenir les initiatives menées en ce sens ;
- Des travaux de groupe viendront ensuite concrétiser la démarche consultative caractérisant le parcours emprunté dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la SNEI. Les participants seront ainsi amenés à exprimer leurs lectures spécifiques à intégrer la question de la migration du travail dans les différents programmes, actions et initiatives menés à leur niveau.

V. Présentation des thèmes des ateliers :

Trois thèmes principaux structurant la détermination des sujets à débattre à l'occasion des ateliers peuvent ainsi être retenus :

- La migration du travail à l'international et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et l'éducation,
- Le placement à l'international, l'intermédiation et tendances du marché du travail,
- La Coopération internationale en matière de migration du travail et droits des travailleurs migrants.

Le premier atelier sera consacré à la question de la formation professionnelle, l'enseignement et l'éducation.

En effet, disposer d'un capital humain adapté au marché du travail, national et international, et selon les différentes phases du processus migratoires (avant, en cours et après), constitue un des axes majeurs sur lesquels s'appuie la SNEI. L'impact d'une telle perspective affecte aussi bien le système de formation et d'enseignement en termes de promotion d'un apprentissage ouvert et inclusif en harmonie avec les standards internationaux, mais aussi, les composantes du système productif par la promotion d'un milieu professionnel valorisant des produits d'une telle approche. Dans le sillage de ces transformations, c'est tout le dispositif de certification des qualifications et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui se trouve également impacté. Les acteurs concernés par les effets induits de cette orientation stratégique seront amenés à effectuer une lecture objective de leurs programmes, leurs mécanismes de fonctionnement, ou encore leurs réglementations spécifiques. Il serait alors intéressant de dégager le degré d'adhésion de ces acteurs à la lecture proposée par la SNEI, et d'en déduire leur disponibilité à s'inscrire dans l'approche concertée de sa mise en œuvre.

Le deuxième atelier abordera à la question de l'intermédiation et du placement des travailleurs migrants.

Il s'agit-là aussi d'un axe structurant de la SNEI qui ambitionne de mener les réformes appropriées permettant de disposer d'un système dont l'efficacité dépend d'une coordination institutionnelle, de la disposition de données de qualité, et de l'existence d'un système d'information partagé. Il serait ainsi pertinent de conduire



Ce programme est financé par
l'Union européenne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Organisation
internationale
du Travail



les réflexions et discussions appropriées permettant de tracer les préalables d'une telle orientation et de dessiner les contours des perspectives de son évolution.

Enfin, l'objet du **troisième atelier portera sur la question de la coopération en matière de migration du travail sous le prisme de la protection des droits des travailleurs migrants** (émigrés et immigrés), et ce dans son acception la plus étendue (santé, sécurité sociale, traitement équitable...). En effet, et à l'instar des autres thématiques, la SNEI comporte également des dimensions traductrices de l'engagement politique de la Tunisie dans la promotion de l'emploi décent et du recrutement équitable en conformité avec les réglementations et les normes juridiques. Cela implique que soient menées des réformes institutionnelles et juridiques, mais aussi que soient développés de cadres de coopération internationale traduisant une telle orientation. Dès lors, une attention particulière mérite d'être apportée à la portabilité des droits des travailleurs tunisiens de retour en Tunisie, notamment en matière de retraite, à l'élargissement de l'assurance sociale nationale aux Tunisiens à l'étranger, et aux modalités facilitant l'accès facilité des travailleurs étrangers en Tunisie à l'assurance sociale (sensibilisation des travailleurs et des employeurs). La séance de travail de groupe constituera une opportunité pour initier les dialogues et réflexions sur les voies à envisager et les mécanismes d'accompagnement à mettre en place.

VI. Format & Déroulement de l'atelier:

Compte tenu du contexte particulier et aux restrictions imposées pour lutter contre la propagation du Covid-19, les ateliers se dérouleront sous un mode présentiel sur trois demi-journées pour un groupe restreint de participants.

La participation des membres de chaque atelier se fera sur la base d'une affectation préalable¹ des différentes structures et organismes en fonction de leur contribution directe aux contenus à développer dans chaque groupe. Par ailleurs, il ne serait pas exclu que certaines institutions, de par leurs missions, puissent participer à plus d'un atelier, et que d'autres auront le choix à le faire. D'une manière générale, la taille appropriée de chaque groupe devrait se situer aux alentours de 25 personnes.

VII. Date & Lieu

L'atelier est prévu du 24 au 26 mars 2021, à l'hôtel NOVOTEL à Tunis.

¹ Voir à cet effet la liste proposée en annexe.

ATELIER 1- LA MIGRATION DU TRAVAIL A L'INTERNATIONAL ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET L'EDUCATION.

24 mars 2021

1. Background

La problématique de la formation dans son acception la plus générale (initiale, continue et professionnelle) occupe une place structurante dans la stratégie nationale de l'emploi (axe 2 : capital humain) que celle de l'emploi à l'international et de protection des travailleurs migrants (axe 3 : Un système de formation, structurant un capital humain, adapté aux besoins du marché du travail international et aux différentes phases du processus migratoire). Par ailleurs, la réforme du dispositif national de la formation, tout en identifiant un ensemble de lacunes du système actuel, véhicule un ensemble d'idées et de principes structurants de ses objectifs, qui corroborent avec ceux des deux stratégies précitées, en termes d'approches de gouvernance, des caractéristiques et finalités du dispositif de formation, des implications institutionnelles et réglementaires qu'elles impliquent, et des nouveaux paradigmes pédagogiques qu'elles interpellent.

Les déclinaisons de la transversalité et la centralité de cette problématique vont se faire sentir à plusieurs niveaux d'ordre stratégique et opérationnel interpellant tous les acteurs à concevoir, définir et mettre en œuvre des modalités, moyens, mécanismes et outils permettant une implémentation cohérente et articulée des différentes stratégies et politiques menées en ce sens.

2. Objectifs de l'atelier :

Au terme des travaux de cet atelier, il est opportun aux participants de disposer :

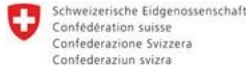
- D'une lecture partagée des différentes dimensions de l'intégration de la question de la migration de travail dans les différentes stratégies en relation avec le domaine de la formation.
- D'une identification des domaines prioritaires qui vont être impactés par l'implémentation de ces dimensions.
- D'une cartographie des acteurs impliqués et de leur prise en considération des enjeux et effets induits par cette démarche / orientation.
- D'une conception du système et mécanismes de pilotage de cette démarche / orientation.

3. Objet de l'atelier :

S'inscrivant dans une logique informative et consultative, le programme proposé comprend, dans un premier temps, des exposés complémentaires permettant de fournir aux participants un ensemble d'éléments de cadrage de la problématique posée. Ensuite, des travaux de groupe seront conduits par des facilitateurs afin de faire ressortir les différentes lectures institutionnelles par rapport aux axes sous-jacents à l'opérationnalisation de la SNEI.



Ce programme est financé par
l'Union européenne



Le premier exposé abordera l'état des lieux **de la SNEI en matière de capital humain**. Il serait ainsi question d'interroger les dispositifs actuels de formation, initiale et continue, sur leur capacité à offrir la quantité et la qualité de ressources humaines nécessaires aux besoins du système productif national et international. Il s'agit ainsi d'en dresser les principaux atouts et opportunités, mais aussi ses carences majeures et ses faiblesses.

La seconde intervention affinera cette lecture globale en mettant l'accent sur **les déclinaisons des orientations stratégiques de la SNEI en relation avec le système de formation**. L'accent sera mis également sur les enjeux et les défis qui se posent aujourd'hui à tous les acteurs impliqués dans la gouvernance du système de formation en termes d'efficacité, d'ouverture et d'évolution. Sous cet angle bien précis, la question de **la reconnaissance des qualifications et des compétences, ses initiatives et ses obstacles**, sera abordée en tant que vecteur permettant la capitalisation des acquis, le développement des compétences et l'ajustement d'éventuels déséquilibres des systèmes de formation.

Le dernier exposé apportera des témoignages sur d'autres **expériences internationales** dont l'efficacité et l'efficacité de leurs systèmes de formation permettent d'appuyer la logique de changement inhérente aux déclinaisons de la SNEI sur les dispositifs de formation en Tunisie. L'intérêt d'une telle analyse réside dans les effets induits par les comparaisons entre des dispositifs de formation sur d'éventuelles lectures institutionnelles conservatrices.

Pour compléter cet angle informatif, le programme de l'atelier comprend également un volet de concertation articulé autour de trois sessions de travaux de groupe. Adoptant une approche sectorielle, ces sessions examineront, dans un premier temps, le secteur de l'enseignement supérieur. Les participants seront alors invités à s'exprimer sur leur appropriation des changements induits par les orientations de la SNEI sur la formation universitaire, d'en déduire les priorités et d'en établir une feuille de route sur les réformes à mener et les acteurs qui y sont impliqués. Dans le même état d'esprit et selon la même démarche, la deuxième session sera consacrée au secteur de la formation professionnelle. Toutefois, sachant que la logique du changement interpelle également l'environnement institutionnel, la troisième session de cet atelier sera dédiée à cette question en examinant à quel degré les milieux social et professionnel constituent-ils des facteurs encourageants ou inhibiteurs aux réformes envisagées.

4. Public cible

Organismes gouvernementaux :

- Ministère de la jeunesse des sports et de l'intégration professionnelle :
 - La Direction Générale du développement de la Formation professionnelle
 - La Direction générale de l'homologation et de la Certification
 - L'Observatoire national de l'Emploi et des Qualifications
 - L'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant
 - La Direction Générale de la Promotion de l'Emploi
 - Le Centre National de Formation de Formateurs et d'Ingénierie de Formation
 - L'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle
 - La Direction Générale du Placement à l'Etranger et de la Main-d'Œuvre Etrangère



Ce programme est financé par
l'Union européenne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Organisation
internationale
du Travail



- Ministère des Affaires Sociales :
 - L'Observatoire National de la Migration
 - La Direction Générale de la Coopération Internationale en Migration
 - La Direction Générale de la Sécurité Sociale
 - L'Office des Tunisiens à l'étranger
 - La Caisse nationale de sécurité sociale
- Ministère de l'économie, des finances et l'appui à l'investissement
 - La Direction Générale des Services Sociaux
 - L'Institut national de la statistique
 - L'Agence Tunisienne de Coopération Technique.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 - La Direction générale de l'enseignement Supérieur
 - La Direction générale de la coopération internationale
 - La Direction générale de la rénovation Universitaire
 - Le Centre de carrière et de certification des compétences (4C)
- Ministère du tourisme :
 - La fédération Tunisienne de l'Hôtellerie.
- Ministère de l'agriculture :
 - L'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole.
- Ministère de la santé :
 - Représentant du ministère chargé de la formation dans les écoles de la santé

Partenaires Sociaux :

- L'Union générale tunisienne du travail
- L'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat
- L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Opérateurs du secteur privé :

- Représentant des agences privées de placement à l'international



Ce programme est financé par
l'Union européenne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Organisation
internationale
du Travail



5. Agenda :

24 MARS 2021		
HORAIRES	Intervenant	Thématique
09h00 – 09h20	Ali BELHAJ Expert	Le système de formation en Tunisie : Etat des lieux
09h20 – 09h40	Mohamed Kriaa Expert	La déclinaison des orientations de la SNEI sur le secteur de la formation : Enjeux et défis
09h40 – 10h00	Wassila Ben Aissa Conseillère Technique, GIZ	La reconnaissance des qualifications professionnelles en Allemagne - Vue d'ensemble et aperçu pratique
10h00 – 10h30	Discussions & Echanges avec les participants	
10h30 – 11h00	Pause - café	
11h00 – 11h45	Travaux en groupes <i>Séance 1</i>	Les implications de la SNEI sur le secteur de l'enseignement supérieur
11h45 – 12h30	<i>Séance 2</i>	Les implications de la SNEI sur le secteur de la formation professionnelle
12h30 – 13h15	<i>Séance 3</i>	Les facteurs environnementaux et leurs impacts sur l'adéquation entre système de formation et migration du travail
13h15 – 13h30	Synthèses et Clôture	

ATELIER 2- LE PLACEMENT, L'INTERMEDIATION, ET TENDANCES D'EVOLUTION DE LA MIGRATION DU TRAVAIL

25 MARS 2021

1. Background

Abordé au sein de la SNE en tant que moyen d'action sur le marché du travail, le placement à l'international comporte des implications majeures au niveau de sa gouvernance, de ses moyens, de ses mécanismes, voire de ses paradigmes structurants.

C'est sur ce point bien précis que se focalise le 4ème axe de la SNEI qui prône un système de placement et d'intermédiation efficace dont le changement de logique constitue le point de départ d'une série de réformes et de changements.

Ce choix stratégique est induit par le constat des limites existantes caractérisant la manière dont la Tunisie aborde la question jusqu'à présent. En termes d'approche, la logique actuelle s'inscrit sous un prisme d'administration des offres et des demandes de travail au lieu de privilégier des voies proactives agissant à la fois sur les stocks et les flux des travailleurs migrants. Par ailleurs ; la rigidité du cadre institutionnel actuel, sa fragmentation, et le cloisonnement de ses filières limitent son efficacité et plaident pour la mise en œuvre de réformes structurelles.

La nature et la portée de ces changements sont multidimensionnelles. Elles concernent aussi bien le système d'information et de veille, les rôles des acteurs et la coordination de leurs missions, la communication institutionnelle et les services rendus aux demandeurs et offreurs d'emploi.

Finalement, l'on doit tenir compte des risques induits par la persistance d'un système de placement peu efficace incapable d'anticiper les effets néfastes de deux modes de migration qui s'amplifient davantage de nos jours : celui des personnes hautement qualifiées et celui mené par des voies irrégulières.

2. Objectifs de l'atelier :

L'atelier vise les objectifs spécifiques suivants :

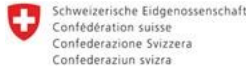
- Une lecture partagée des différentes dimensions de cette nouvelle vision du placement à l'international.
- Une identification des domaines prioritaires qui vont être impactés par l'implémentation de ces dimensions.
- Une cartographie des acteurs impliqués et de leur prise en considération des enjeux et effets induits par cette démarche / orientation.
- Une conception du système et mécanismes de pilotage de cette démarche / orientation.

3. Objet de l'atelier :

Associant une approche informative et consultative, le programme de cet atelier comporte deux parties distinctes mais complémentaires. Lors de la première partie, des experts issus du monde académique et professionnel livreront des analyses globales sur différents aspects en lien avec la thématique de l'intermédiation et du placement à l'international. Dans un premier temps, le premier intervenant présentera



Ce programme est financé par
l'Union européenne



les principaux enseignements tirés du diagnostic du secteur du placement à l'international ayant sous tendu les orientations de la SNEI. Celles-ci seront développées d'une manière synthétique dans le deuxième exposé de cette partie préliminaire. L'attention sera accordée sur les enjeux sous-jacents à ces orientations ainsi que sur les effets qu'ils induisent en termes de réformes multidimensionnelles. La troisième présentation apportera des éclairages sur la question à partir d'une analyse comparative d'expériences internationales.

La seconde partie du programme de cet atelier sera consacrée à trois sessions de travaux de groupe. Selon une approche de processus, les phases de prospection, d'orientation avant-départ, de placement et d'accompagnement post-placement seront abordées successivement. Pour chacune d'entre elles, les participants seront invités à traduire les changements induits par les orientations de la SNEI au niveau du système d'information, de la complémentarité institutionnelle et de la cohérence réglementaire. Le tout est inscrit dans une vision globale et articulée imbue des principes du recrutement équitable et de l'emploi décent.

4. Public cible

Organismes gouvernementaux :

- Ministère de la jeunesse des sports et de l'intégration professionnelle :
 - La Direction Générale du Placement à l'Etranger et de la Main-d'Œuvre Etrangère
 - L'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant
 - L'Observatoire National des Emplois et des Qualifications
 - La Direction Générale de la Promotion de l'Emploi
- Ministère de l'économie, des finances et l'appui à l'investissement
 - L'Institut national de la statistique
 - L'Agence Tunisienne de la Coopération Technique
- Ministère des Affaires Sociales :
 - L'Observatoire National de la Migration
 - La Direction Générale de la Coopération Internationale en Migration
 - La Direction Générale de la Sécurité Sociale
 - L'Office des Tunisiens à l'étranger
 - La Caisse nationale de sécurité sociale
- Ministère des Affaires Etrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger :
 - La Direction générale des affaires consulaires
 - La Direction générale des organisations internationales
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 - La Direction générale de la coopération internationale
- Un représentant du Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors.

- Autres Institutions :

- La Banque centrale de Tunisie
- L'Institut tunisien des études stratégiques



Ce programme est financé par
l'Union européenne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Organisation
internationale
du Travail



Partenaires Sociaux :

- L'Union générale tunisienne du travail
- L'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat
- L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Opérateurs du secteur privé de placement à l'international :

- Représentants des agences privées de placement à l'international

5. Agenda :

25 MARS 2021		
HORAIRES	Intervenant	Thématique
09h00 – 09h20	Ali BELHAJ Expert	« Etat des lieux du secteur du placement à l'international »
09h20 – 09h40	Mohamed KRIAA, Expert	Les orientations de la SNEI en matière d'intermédiation et les déclinaisons de leurs gouvernance
09h40 – 10h00	Gaëla Roudy Fraser, Conseillère Technique Principale , OIT	Expérience internationale sur l'intermédiation: rôle des AEP, et pratiques émergentes pour un recrutement équitable
10h00 – 10h30	Discussions & Echanges avec les participants	
10h30 – 11h00	Pause - café	
11h00 – 11h45	Travaux en groupes Séance 1	Quelle prospection au service d'une SNEI proactive ?
11h45 – 12h30	Séance 2	Placement à l'international : d'une logique de stock à une logique de flux
12h30 – 13h15	Séance 3	Un accompagnement avant et après placement renouvelée
13h15 – 13h30	Synthèses et Clôture	

ATELIER 3- LA COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE MIGRATION DU TRAVAIL ET DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

26 MARS 2021

1. Background

La conception de la coopération internationale selon une approche de protection des travailleurs migrants (émigrés et immigrés) basée sur la promotion d'un travail décent et d'un recrutement équitable, constitue un des axes majeurs de la gouvernance de la migration au sein de la SNEI. Par ailleurs, le projet de la SNM consacre à la question de la défense des droits des travailleurs tunisiens résidents à l'étranger, par le biais de la coopération internationale, une place de choix en l'inscrivant parmi ses cinq objectifs structurants, au même titre que la question de la protection des migrants dans leur globalité, y compris les demandeurs d'asile (axe 5, projet SNM).

Cette nouvelle conception traduit d'abord une prise de conscience du rôle de la coopération internationale comme vecteur de mobilité internationale des travailleurs permettant de renforcer et promouvoir des voies sûres, ordonnées et régulières de la migration. Elle induit ensuite des implications multidimensionnelles mettant en relation le diplomatique, l'économique, le social, ...

Il serait ainsi nécessaire d'inscrire la coopération internationale en matière de migration (émigration et immigration) de travail dans une approche gagnant/gagnant entre la Tunisie et ses partenaires, tout en impliquant les organismes internationaux. Une perspective qui se traduira par la conclusion ou la révision des conventions et accords bilatéraux en matière de migration de travail porteurs d'une nouvelle vision qui tient compte de la réalité du marché du travail national et international.

C'est ainsi que la Tunisie doit œuvrer pour renforcer la coopération pour répondre à une demande et des opportunités croissantes de certaines formes particulières de migration de courte et moyenne durée, en particulier la migration circulaire et saisonnière. Cela passe aussi par l'élargissement des voies de la coopération internationale en favorisant son ouverture sur des niveaux intermédiaires, inter-agences et inter-acteurs, traduisant de manière plus dynamique la teneur des contenus des conventions de mobilité au niveau opérationnel.

Il s'agit aussi de chercher à identifier de nouvelles niches, filières d'emploi à l'international en conformité avec le savoir-faire, les qualifications et compétences de l'offre de travail en Tunisie. Par ailleurs, des voies de réseautage institutionnel entre les acteurs tunisiens et leurs homologues internationaux impliqués dans le domaine de la mobilité internationale des travailleurs peuvent soutenir cette orientation. De son côté, la diplomatie économique est appelée à jouer un rôle de vecteur pour la promotion de la mobilité internationale des travailleurs et le soutien au développement des formes d'entrepreneuriat à l'international. Elle devrait garantir la prise en considération de la migration de travail dans les négociations commerciales bilatérales et multilatérales.

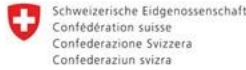
2. Objectifs des ateliers :

Au terme de cet atelier, il est opportun pour les participants de disposer :

- D'une identification concertée de la coopération internationale comme vecteur permettant la traduction des orientations stratégiques en matière de migration de travail telles que définies dans le document de la SNEI (axe 1 effet 3).



Ce programme est financé par
l'Union européenne



- D'une priorisation des domaines, cadres, mécanismes qui vont être impactés par l'implémentation des dimensions de cette conception de la coopération internationale œuvrant pour une approche de droits en matière de migration du travail.
- D'une cartographie des acteurs impliqués et de leur prise en considération des enjeux et effets induits par cette démarche / orientation.
- D'une conception du système et mécanismes de pilotage de cette démarche / orientation.

3. Objet de l'atelier :

Le programme de cet atelier alterne des exposés introductifs et des travaux de groupe. Dans une perspective de complémentarité entre les vocations informatives et consultatives structurantes de la conception de cette rencontre, les participants seront invités à :

- Bénéficier des apports des trois exposés préliminaires programmés en première partie de la journée. Le premier apportera des éclairages sur le caractère multidimensionnel de la question de la protection des travailleurs migrants. Qu'ils soient tunisiens travaillant à l'étranger ou étrangers exerçant des activités professionnelles en Tunisie, ces acteurs sociaux et économiques méritent d'être protégés. La nature, la portée, et les mécanismes de cette protection interpellent une multitude d'intervenants nationaux et internationaux et nécessitent que soient développées dans une lecture articulée. Un affinement à ce cadrage général sera apporté par le deuxième et troisième exposés programmés dans cette partie introductive. Portant sur les « Cadres réglementaires nationaux et protection des travailleurs migrants » et sur les « Instruments normatifs internationaux et mécanismes consultatifs en matière de protection des travailleurs migrants », ces deux exposés dessineront les contours des référentiels juridiques en matière de protection des travailleurs migrants, ainsi que les pistes d'orienter la coopération internationale dans cette perspective.
- Participer aux sessions des travaux de groupe en apportant leurs lectures sur trois sujets qui nécessitent un débat constructif pour orienter les voies d'opérationnalisation des changements qui leurs sont sous-jacents. Successivement et sur des sessions distinctes, les thèmes de « La protection des travailleurs migrants dans les conventions bilatérales », de « La protection des travailleurs migrants et les nouvelles voies de migration de travail », et de « L'intégration socio-économique comme vecteur de protection des travailleurs migrants » seront ainsi abordés.

4. Public cible

Organismes gouvernementaux :

- Ministère de la jeunesse des sports et de l'intégration professionnelle :
 - La Direction Générale du développement de la Formation professionnelle
 - La Direction générale de l'homologation et de la Certification
 - L'Observatoire national de l'Emploi et des Qualifications
 - L'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant
 - L'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle
- Ministère des Affaires Sociales :
 - L'Observatoire National de la Migration
 - La Direction Générale de la Coopération Internationale en Migration
 - La Direction Générale de la Sécurité Sociale
 - L'Office des Tunisiens à l'étranger



Ce programme est financé par
l'Union européenne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Organisation
internationale
du Travail



- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- Ministère de l'économie, des finances et l'appui à l'investissement
 - La direction Générale des Services Sociaux
 - L'Institut national de la statistique
 - L'Agence Tunisienne de Coopération Technique.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 - La Direction générale de la coopération internationale

Partenaires Sociaux :

- L'Union générale tunisienne du travail
- L'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat
- L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Opérateurs du secteur privé de placement à l'international :

- Un représentant des agences privées de placement à l'international

5. Agenda :

26 MARS 2021		
HORAIRES	Intervenant	Thématique
09h00 – 09h20	Ali BELHAJ Expert	« Cadres réglementaires nationaux et protection des travailleurs migrants »
09h20 – 09h40	Mohamed Kriaa, Expert	Les implications de la SNEI en matière de protection des travailleurs migrants : une lecture multidimensionnelle »
09h40 – 10h00	Représentant de l'OIM	Instruments normatifs internationaux et mécanismes consultatifs en matière de protection des travailleurs migrants
10h00 – 10h30	Discussions & Echanges avec les participants	
10h30 – 11h00	Pause - café	
11h00 – 11h45	Travaux en groupes Séance 1	La protection des travailleurs migrants dans les conventions bilatérales
11h45 – 12h30	Séance 2	Protection des travailleurs migrants et nouvelles voies de migration de travail
12h30 – 13h15	Séance 3	L'intégration socio-économique comme vecteur de protection des travailleurs migrants
13h15 – 13h30	Synthèses et Clôture	